

Transfert de savoir-faire (TSF) entre PTCE
Dispositif de professionnalisation de pair à pair

Dès le 8 février 2022

2 journées de transfert de savoir-faire personnalisées

Ayant la volonté de privilégier le compagnonnage et la rencontre humaine dans le cadre du bouquet de services à destination des PTCE, une attention particulière a été réservée à la mise en place de visites fertiles. Ces dernières ayant un caractère collectif, il peut être profitable d'avoir **un dispositif de professionnalisation spécifiquement adapté à des transmissions de compétences et d'expériences entre pairs plus personnalisées : c'est l'objet des Transferts de savoir-faire (TSF).**

Le dispositif TSF prévoit d'indemniser **une personne ressource**, faisant partie de la communauté des Compagnons PTCE (liste de 20 PTCE disponible sur le site), **qui se mobilisera entre 1 et 2 jours** (exceptionnellement 3 jours) **pour du transfert de savoir-faire personnalisé d'un de ses pairs**. Le TSF s'adresse à la fois aux PTCE émergents et existants. Les thématiques sur lequel peut porter le TSF sont nombreuses : animation, gouvernance, modèle économique, ingénierie, lien aux collectivités, etc. Le programme précis du TSF, convenu entre le bénéficiaire et le Compagnon PTCE est en amont validé par l'Avisse.

DATES : dès le 8 février 2022

TERRITOIRES : à convenir individuellement entre le PTCE bénéficiaire et le Compagnon PTCE.

INSCRIPTION : Un mode d'emploi présentant de manière précise et exhaustive les modalités ainsi que la procédure de demande d'un TSF, de même que la liste des PTCE compagnons, est disponible sur le site dédié à la relance des PTCE et via le lien suivant : <https://www.ptce-saison3.fr/general-8>